



ADMINISTRATION  
CENTRALE



Monsieur le Président,

Les représentants des personnels élus au CHSCT issus des organisations syndicales CGT, UNSA et Sgen-CFDT, souhaitent, en préambule au point n°3 de l'ordre du jour portant sur les travaux et sur les déménagements, faire une déclaration commune avant une demande de prise de parole individuelle.

Après notre réunion du 29 septembre, ce CHSCT devait nous permettre d'entrer dans le vif du sujet des déménagements. Des collègues doivent déménager de façon imminente : avant le 20 octobre ! Il était temps que nous abordions ces questions dans l'instance adéquate.

Vous avez choisi de nous présenter une vue d'ensemble sur la programmation immobilière du ministère détaillant les « enjeux et principes des déménagements ». Qu'il y ait une réflexion de fond sur les déménagements, un principe directeur, on ne peut que s'en féliciter. C'est la méthode que vous nous avez présenté le 29 septembre dernier et que les collègues peuvent consulter sur Pléiade : dans un premier temps, présentation des principes, phasage de l'opération et dans un second temps, information des agents et de leurs organisations représentatives à chaque phase des déménagements.

Force est de constater que la méthode n'a pas pu être mise en application pour la première phase du déménagement : les collègues du COET, du BACGC et de la DELCOM déménagent avant le 20 octobre (pour permettre la réintégration du cabinet et du BDC au 110 rue de Grenelle avant le 30 octobre). Nous le redisons, la concertation et l'information des agents n'auront pas été à la hauteur dans ces opérations et nous restons très vigilants sur les conditions d'installation des personnels qui ne sont pas toujours pleinement satisfaisantes.

Mais passons. Vous nous proposez de construire une méthode pour l'avenir. Et cette méthode vient au service d'une vision d'ensemble. C'est là que nous voulons discuter.

Or, le projet que vous nous présentez pour la « phase 2 » est à la fois très précis et très flou. Il est très précis dans sa déclinaison opérationnelle, prévoyant des mouvements de bureaux déjà arrêtés. En revanche, il est finalement très flou dans ses principes. Vos principes tiennent en une page alors qu'il y aurait matière à conduire une vraie réflexion d'ensemble sur les usages de nos locaux. Pour nous, c'est le signe d'une certaine forme de précipitation...

De fait, le Conseil immobilier de l'Etat a rendu très récemment, dans sa séance du 6 juillet 2016, un avis sur le parc immobilier des administrations centrales qui enjoint certes les ministères à optimiser les occupations de bâtiments mais qui demande aussi la construction d'une véritable *"stratégie immobilière"* et recommande d'*"étudier les choix d'implantation des services administratifs à partir de données objectives"*...

Nous avons très fortement l'impression que vous vous êtes précipités pour proposer un nouveau schéma de sites, peu anticipé et peu travaillé, qui sous couvert de regroupement fonctionnel des

services nous propose surtout une « optimisation de la performance immobilière ». Autrement dit, les agents vont devoir se resserrer !

Nous ne voyons nulle part dans votre projet d'étude précise de l'implantation actuelle des services, un bilan des surfaces d'occupation par poste de travail par direction ou bâtiment, des conditions de travail des agents. Comment avancer si nous ne partons pas d'un constat partagé ? Les plans que vous nous avez fourni demandent un vrai travail d'étude. Mais une première prise en main nous permet déjà de dire qu'il va être compliqué de resserrer davantage les agents. Un exemple sur le bâtiment de Dutot, au 2<sup>ème</sup> étage, les agents ont en moyenne d'ores et déjà moins de 10m<sup>2</sup> en moyenne par bureau ! Evidemment, vous avez tout un service de salle de formation au premier étage qui fait monter la moyenne de la SUN. C'est peut-être pour cette raison que vous pensez qu'il y a de la marge à Dutot pour resserrer les services...

Pour nous, votre rôle devrait être d'engager sérieusement une discussion avec la nouvelle direction immobilière de l'Etat pour contester ces normes de ratio cible à 10m<sup>2</sup> par poste de travail dans Paris au lieu de faire planer la menace de l'abandon d'un site pour passer sous ces fourches caudines (Dutot ou Régnauld) ! Sinon vous allez vraiment vous retrouver avec des agents qui ne peuvent assurer dignement leurs missions dans des réduits de 6 ou 7 m<sup>2</sup>... Nous pensons au contraire qu'il faut garantir à tous les agents de bonnes conditions de travail en respectant les recommandations de l'IRSN de 10m<sup>2</sup> minimum par agent dans un bureau seul et 11 m<sup>2</sup> dans un bureau collectif !

De plus, la notion de « bâtiment responsable » dans la cadre des ambitions affichées par l'Etat à l'issue du Grenelle de l'environnement et de la COP21, doivent évidemment faire partie de la réflexion de la politique immobilière des administrations. Nous n'en voyons nulle part mention !

Vous nous proposez donc un regroupement fonctionnel des services. Pour proposer un tel schéma, nous pensons qu'il aurait été intéressant d'avoir une réflexion à plus longue vue sur l'évolution du travail au sein des directions. Par exemple quand on déménage le SIES, lire précisément le rapport de l'inspection générale qui préconise le rapprochement de la DEPP et du SIES et solliciter un positionnement du ministère sur cette question pourrait être utile. Cette proposition de rapprochement aurait l'avantage d'être soutenue par les agents du SIES qui y verrait davantage de sens pour leurs missions et préféreraient que soit reconstruit un vrai service statistique ministériel... Cette perspective interroge également l'opportunité du déménagement de la DNE A vers Dutot. A priori les personnels DNE A ne sont pas convaincus de la pertinence du regroupement de la DNE sur le site Dutot, notamment pour la portée pédagogique de leurs missions qui les conduisent à continuer à travailler également avec la DGESCO : comment faire perdurer au mieux ces collectifs de travail ?

L'ensemble nous paraît donc très prématuré !

Enfin nous voulons insister sur la nécessité d'informer parfaitement ainsi que sur la mise en œuvre de véritables méthodes collaboratives et de concertation pour ces opérations immobilières qui exigent que chaque personnel se sente concerné, sans donner prise au sentiment d'exclusion des décisions qui se fait jour dès à présent. Nous demandons la création de groupes d'expressions par collectif de travail pour l'élaboration de leurs futurs espaces de travail. La visite de locaux d'administration rénovés avec de nouveaux espaces de travail serait également nécessaire.

Une citation... « *Garde à vous, fixe ! JAMAIS . Le grand enjeu, c'est de se rendre compte que les agents sont la ressource et qu'on ne peut rien décider pour eux. Je suis persuadé que tout problème peut trouver sa solution si on réunit les agents et qu'on les consulte* ».

Ces propos et cette philosophie politique émane d'un ancien ministre de la simplification... que vous avez reconnu pour être notre Secrétaire d'Etat, Monsieur Mandon.

En résumé, l'ensemble des travaux et des déménagements annoncés nous laisse dans la plus grande expectative, qu'il s'agisse de la stratégie immobilière d'ensemble pour le ministère qui reste largement dans l'incertitude, ou des conditions pratiques et du calendrier qui ne nous semblent pas réunir les conditions de travail minimales acceptables et plus encore, de l'adéquation au final des locaux avec les activités et l'organisation des services qui fait totalement l'impasse sur la concertation et la consultation des usagers, c'est-à-dire les personnels eux-mêmes.

Nous avons apprécié la consultation conduite sur la rénovation du hall d'accueil, mais cette approche pourtant encore plus nécessaire quand il s'agit des lieux d'exercice quotidien des agents semble avoir été évacuée sous la pression d'une l'urgence qui ne laisse plus la place qu'à l'improvisation.

C'est pourquoi nous vous demandons de reprendre l'économie générale de cette opération en respectant l'obligation de consultation des instances en engageant la concertation nécessaire avec les services et leurs agents. **C'est aussi pourquoi nous portons aujourd'hui une demande d'expertise de cette restructuration au titre du CHSCT, en vertu de l'article L.4614-12 du Code du travail.**

Nous souhaitons également être informés précisément :

- sur le cadre général dans lequel la politique immobilière de notre Ministère s'inscrit et est mise en œuvre ;
- sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Ministère 2014/2018 et éventuellement son actualisation – ce document étant en principe accessible au public, et des éléments de cadrage discutés avec la Direction de l'immobilier de l'Etat ;
- sur le ratio actuel et l'indicateur qui constitue l'instrument de mesure pour le pilotage de la stratégie immobilière du ministère ;
- que soit porté à notre connaissance le cabinet d'expertise qui est passé dans les bureaux du site Grenelle pendant l'été, ainsi que le cabinet d'expertise et de conception à qui sera confiée la maîtrise d'œuvre des travaux, et les rapports qu'ils ont pu établir ;
- que soit réalisée une étude d'impact préalable sur les conséquences des déménagements et notamment sur les conditions de travail des agents et le temps de déplacement des agents.

Afin de mieux appréhender les enjeux, nous demandons que des représentants de la direction immobilière de l'Etat soient conviés lors du prochain CHSCT afin d'informer ses membres notamment sur la définition de la programmation immobilière.

En conclusion, Monsieur le Président, nous espérons que cette première réunion du CHSCT depuis la rentrée permettra de recadrer une opération immobilière et des déménagements qui, en l'état et sans l'indispensable travail de concertation à venir, ne saurait recueillir notre assentiment.